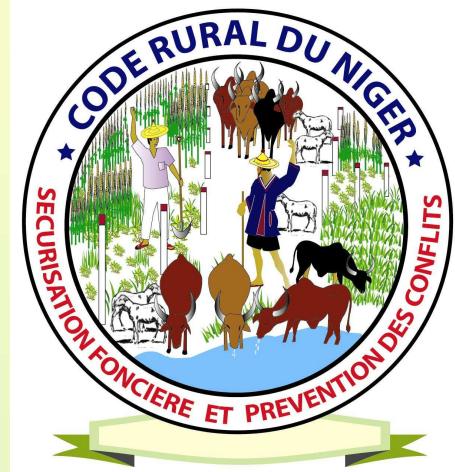


République du Niger



Fraternité - Travail - Progrès



Secrétariat Permanent du Code Rural

**Vers une gestion foncière communale:
Stratégie, outils et conditions de réussite
Atelier d'échange des pratiques (Afrique
de l'Ouest et à Madagascar)**

Cotonou, 20 au 25 octobre 2008



Les modalités de pilotage de la réforme : cadre institutionnel, coordination des appuis, stratégie d'extension

Plan de la Communication

- 1. Le contexte de la gestion foncière communale**
- 2. Dispositif institutionnel du Code Rural**
- 3. Mode de fonctionnement des institutions du Code Rural**
 - 3.1 Le fonctionnement
 - 3.2 Le financement des activités des institutions du Code Rural
- 4. La COFO: une structure permanente de sécurisation foncière et de prévention de conflits**
- 5. La stratégie d'extension sur le territoire national**
- 6. Les modalités de suivi et d'évaluation.**
- 7. Les enseignements à tirer**
- 8. Les questions qui se posent au processus Code Rural**



1. Le contexte institutionnel de la gestion foncière communale

- **L'adoption des POCR** en 1993, issu d'un processus participatif de plus de 10 ans, consacre le début de la mise en œuvre de la politique foncière
- Le POCR reconnaissent l'existence de la propriété privée des particuliers et le droit domanial pour l'État et les collectivités territoriales
- En 2002 le Niger adopte les **textes de la décentralisation** qui créa trois niveaux de collectivité territoriale. Les **élections municipales** de 2004 consacrent le démarrage effectif de la décentralisation au Niger.
- Arrivé des nouveaux acteurs les maires qui s'intègrent progressivement dans la gestion des affaires de la commune et notamment le foncier domanial mais aussi les rapports entre les différents usagers des espaces et ressources naturelles
- Mise en place des Cofocom à partir de 2005
- En 2008 on peut constater que l'Etat tarde à transférer les compétences aux collectivités

2. Dispositif institutionnel du Code Rural



REPUBLICHE DU NIGER
REPUBLIQUE - DEMOCRATIQUE - FEDERATIVE
SECRETAERAT PERMANENT DU CODE RURAL

LE CODE RURAL DU NIGER

INSTITUTIONS ET MISSIONS



Niveau

Structures et Composition

Missions
et principaux domaines d'intervention

National

Comité National du Code Rural
Ministres en lien avec la CRN et le Foncier

Secrétariat Permanent du Code Rural
Cadres nationaux

Définition de la politique foncière
Mise en œuvre de la politique foncière

- Accompagnement des structures du Code Rural
- Facilitation de l'élaboration des textes
- Facilitation de l'intervention des Partenaires
- Suivi / évaluation du processus

Régional (8)

Secrétariat Permanent Régional
Cadres régionaux

Elaboration du SAF (Schéma d'aménagement Foncier)

- Animation du processus d'élaboration du SAF en rapport avec la politique d'aménagement du territoire
- Concertation régionale sur le Code Rural
- Accompagnement des COFODEP et COFOCOM

Départemental (30)

COFODEP
Présidée par le **PREFET** assisté d'un secrétariat permanent. 20 Membres en moyenne

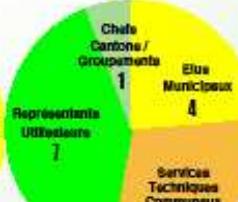


Accompagnement des COFO

- Coordination des activités des COFOCOM et COFOB
- Formation et suivi des COFOCOM et COFOB
- Appuis / conseils aux différents acteurs

Communal (265)

COFOCOM
Présidée par le **MAIRE** assisté d'un secrétariat permanent. 17 Membres en moyenne



Vision communale de la mise en valeur des ressources naturelles

- Sensibilisation et concertation des populations
- Clarification des statuts et règles d'usage des espaces et ressources naturelles
- Tenue du dossier rural en relation avec la COFODEP
- Accompagnement des COFOB

Villages et tribus (15 000)

COFOB
Présidée par le **chef Village / Tribu** assisté d'un secrétariat permanent. 8 Membres en moyenne



Sécurisation foncière de proximité

- Implication dans l'établissement des actes de transactions
- Identification des ressources partagées
- Contrôle de la mise en valeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES TEL: +227 90 37 40 62

Textes de référence: [L'Annexe 03 des Règles d'élaboration du Code Rural](#); [Arrêté N°001 portant organisation, attributions et fonctionnement des structures de Code Rural](#); [Arrêté N°002 portant organisation, attributions et fonctionnement des structures d'Arrondissement](#); [Arrêté N°003 portant organisation, attributions et fonctionnement des MPP](#)

Validé par le SPCE
le 20 juillet 2007



Schéma d'aménagement Foncier
Coopération publique
coordonnée par le Secrétariat
permanent du Code Rural

ded

SNV

care



UN DEVELOPPEMENT DURABLE
PAR LE PARTENARIAT

gtz



AFD



UNION EUROPÉENNE

3. Mode de fonctionnement des institutions du Code Rural

3.1 Le fonctionnement

Collège, volontariat

Secrétariat, salariat

3.2 Le financement des activités des institutions du Code Rural

- ✓ l'Etat,
- ✓ les collectivités par une inscription budgétaire,
- ✓ les partenaires techniques et financiers
- ✓ et les produits des activités des cofocom notamment les actes de transactions foncières.

4. La COFO: une structure permanente de sécurisation foncière et de prévention de conflits

Groupe d'acteur	Mode de désignation	Nombre (Art 3)	Durée du mandat
Les élus municipaux	<ul style="list-style-type: none"> le maire est de fait président de la COFOCOM (art 4) le choix des élus est soumis à la délibération du conseil municipal. Il doit y avoir au minimum une femme (art 3 et 6) 	<ul style="list-style-type: none"> Communes de 11 à 20 conseillers 3 élus. Communes de plus de 20 conseillers 4 élus. 	Sauf délibération contraire du conseil communal les élus demeurent membres de la COFOCOM jusqu'à la fin de leur mandature.
Secrétaire Permanent	<ul style="list-style-type: none"> Le conseil municipal délibère sur le choix du secrétaire permanent de la COFOCOM (art 8). Le gouverneur confirme ce choix par un arrêté (art 8). 	Il y a un seul poste par COFOCOM	La durée est liée à l'approbation du conseil municipal
Les services techniques	Les représentants des services techniques sont désignés par leurs chefs de services. La commune adresse une demande de mobilisation des agents de l'Etat conformément au décret 2003 -176	Le nombre des agents des services techniques est indiqué dans l'arrêté mais dépendra des possibilités réelles des communes à mobiliser les services techniques.	Les agents des services techniques n'ont pas de durée de mandat, mais dépendent de l'affectation par leurs chefs de service.
Les chefs traditionnels	Les chefs de cantons / groupements ayant compétence sur le territoire de la commune (art 3).	Dépend du nombre de cantons et groupements	La durée est liée à son mandat de chefs de canton / groupement
Les représentants des utilisateurs des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> Ils sont désignés selon le cas par un collectif représentatif des groupes associatifs présent sur la commune (art 7). Leur désignation fait l'objet d'un procès verbal signé par les représentants du collectif et transmis à la commission foncière (art 7). 	Le nombre de représentant des utilisateurs varie en fonction des types d'activités pratiquées sur la commune	Trois ans renouvelables
Les personnes ressources	La COFOCOM peut faire appel à toute personne dont elle juge l'avis nécessaire à l'exécution de sa mission (art 5)	Dépend de la COFOCOM	Permanent ou temporaire

5. La stratégie d'extension sur le territoire national

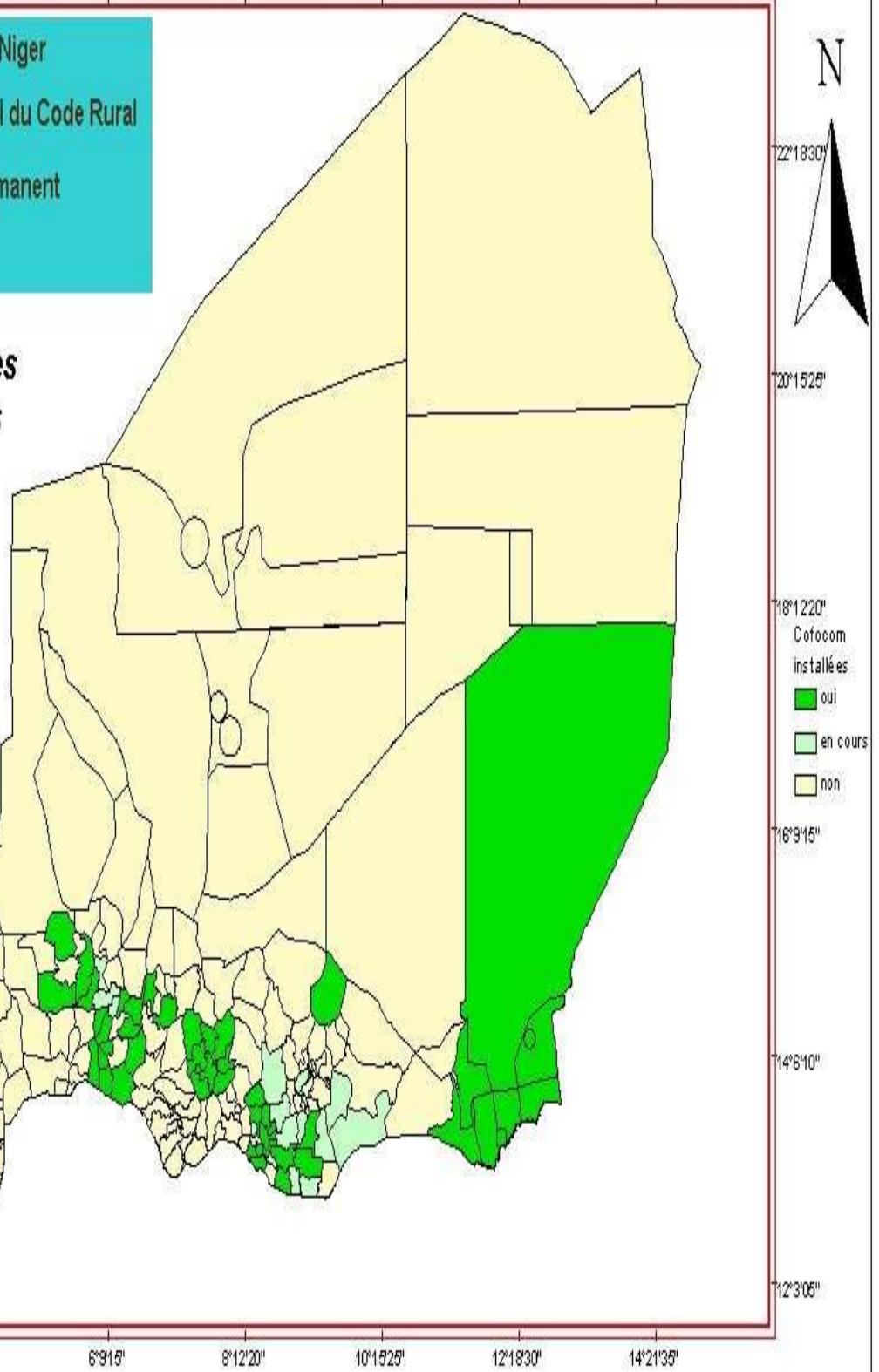
La mise en place et le fonctionnement des structures du code rural est fonction de plusieurs facteurs :

- ✓ **Renforcer le dispositif par le jeux de la subsidiarité**
- ✓ **Le fonctionnement des Conseils communaux**
- ✓ **La récurrence des conflits fonciers**
- ✓ **les opportunités qui se présente à la commune notamment l'appui des partenaires techniques et financiers.**



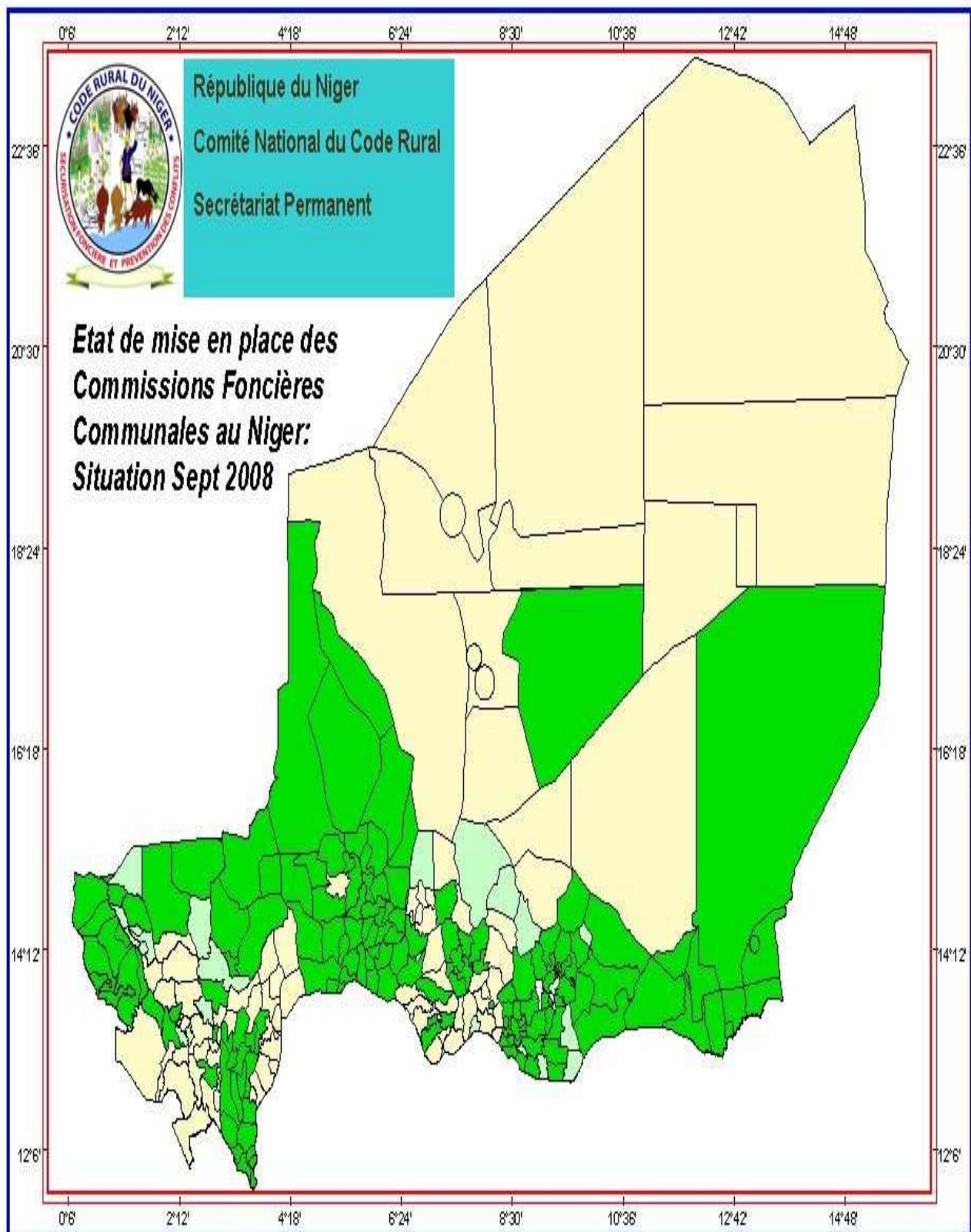
République du Niger
Comité National du Code Rural
Secrétariat Permanent

**Etat de mise en place des
Commissions Foncières
Communales
Situation Sept 2006**



300 0 300 600 Kilometers

Réalisation: Service Cartographie SIG SPCR, Oct 2008



100 0 100 200 Kilometers



Réalisation: Service Cartographie SIG/SPCR* 09/2008

6. Les modalités de suivi et d'évaluation.

- Atelier National des Commissions Foncières**
- Le suivi évaluation du niveau supérieur vers le niveau inférieur**

7. Les enseignements à tirer

Cadre juridique offre les possibilités de durabilité institutionnel (secrétariat et collège)

Cohérence institutionnelle qui met en avant la subsidiarité

Accueil favorable des différents acteurs

Le POCR ne sont plus théoriques mais des exemples de sa mise en œuvre se multiplient car les COFO posent des actes

Les mode de penser sur le foncier convergent

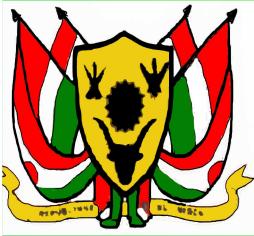
8. Les questions qui se posent au processus Code Rural

comment gérer la croissance institutionnelle et garder son autonomie d'intervention (le partenaire répond aux vrais besoin du Code Rural et non aux seules exigences des PTF)

Comment arriver à garder une action de qualité qui répond aux attentes de populations

Comment assurer le renforcement de capacité de équipes des COFO

Comment le CR peut contribuer à la mise en œuvre d'une politique foncière nationale plus cohérence (MUH, MEF, MAT/DC)



Le Code Rural au Niger



Je vous remercie